



CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUILLET 2026

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2026-27

Nature de l'acte :
7.10 - Actes financiers divers

Conseillers municipaux
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 11

Le 30/07/2026 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 30/07/2026, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : COURTOIS Pascal, MATHIEU ZAKI Maryline, CAPELLI Jean-Claude, MORICEAU Daniel, LAHO Andréa, PANSARD Aline, CAMPION Yves, FISCHER Julie, BILLET Mathias, PONCET Océane formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de onze membres.

Procurator(s) : CAPELLI Jean-Claude

Absent(s) représentés : MATHIEU Christophe

Secrétaire de séance : LAHO Andréa

04 – CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE SERVICES DE DOCUMENTATION ET D'AIDE A LA DECISION (SVP)

Monsieur Pascal COURTOIS, Maire,

Dans le cadre de ses actions en faveur de la cohésion et de la solidarité de territoire, et afin de bénéficier d'économies d'échelles, Haut-Bugey Agglomération (HBA) a lancé une consultation pour désigner un prestataire à même de proposer des services de documentation et d'aide à la décision publique territoriale.

Après identification de l'offre économiquement la plus avantageuse, un contrat d'une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2027 a été souscrit par l'Agglomération avec la société SVP afin que les 29 entités mentionnées dans la convention de refacturation, HBA comprise, bénéficient d'accès à l'offre de services brièvement décrites ci-après en matière de fonction publique, marchés publics, état civil, statut des élus, finances et fiscalité, urbanisme, intelligence territoriale, réglementation technique, relation public/privé, recherche de partenariats... :

- Accompagnement opérationnel par des experts via des entretiens téléphoniques (réponses d'experts, aide à la prise de décision), avec réponses écrites sur simples demandes + références des textes et jurisprudences.
Veille métier décideur public : revue du web, actualité juridique, bonnes pratiques métier, question/réponse d'homologues, actualités marquantes, webconférences.
- Accès inclus et illimité sur internet à une large base de données : documentation (fiches pratiques, livres blancs, notes d'actualité, exemples de délibérations, arrêtés, règlements, bases de rédactions de marchés publics, textes, jurisprudences...).
- Services d'intelligence artificielle.

Il s'agit par ces services de sécuriser les pratiques quotidiennes des communes et de l'agglomération.

Le montant total du marché conclu est de 28 680.00€ HT soit **34 416.00 € TTC par an**, à répartir entre les entités, dont 597 € pour la commune de BELLEYDOUX.

réception en préfecture
001-210100350-20260803-DEL2026-27-DE
Date de réception préfecture : 03/08/2026

La convention qu'il est proposé d'approuver prévoit que HBA sera l'interlocuteur privilégié de SVP en ce qui concerne la facturation. L'Agglomération paiera la totalité de la facture annuelle

à SVP, charge ensuite à l'agglomération de refacturer, chaque année, les montants dus aux communes, selon les modalités et montants précisés dans la convention de refacturation établie d'un commun accord entre les parties. Aucune entité ne pourra adhérer aux services au cours de ces trois années ni se retirer de cet achat mutualisé sans indemniser le prestataire. Les entités pourront en revanche interroger directement SVP pour aide à la décision par n° de téléphone dédié ou plateforme dédiée.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de participation au financement des services d'accès à de la documentation et d'aide à l'action publique territoriale 2027-2029,

Il est proposé au conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

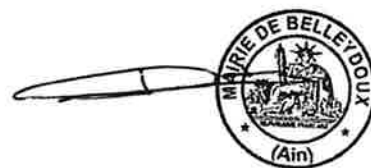
- d'APPROUVER les modalités de la convention de participation au financement de services d'accès à de la documentation et d'aide à la décision 2027-2029 conclue entre HBA et les 28 communes.

- D'AUTORISER le maire à signer la convention ci-dessus évoquée ainsi que tout acte en rapport avec cette convention dès lors qu'il n'entraîne pas une augmentation de montant pour la commune.

Les signatures suivent au registre

<u>Nomenclature télétransmission :</u>	
7.10 - Actes financiers divers	
<u>Mesures de publicité :</u>	
☒	Télétransmis le 03/08/2026
☒	Affichée le 03/08/2026
☒	Certifiée exécutoire le 03/08/2026
 Le Maire  Pascal COURTOIS	

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Accusé de réception en préfecture
001-210100350-20260803-DEL2026-27-DE
Date de réception préfecture : 03/08/2026

Acte à classer

DEL2026-27

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-08-03T16-14-12.00 (MI271627235)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20260803-DEL2026-27-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : CONVENTION DE PARTICIPATION AU FINANCEMENT DES SERVICES
DE DOCUMENTATION ET D'AIDE A LA DECISION (S&T)

Date de décision : 03/08/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assemblées

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2026-27.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/08/26 à 16:14

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 03/08/26 à 16:14

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 03/08/26 à 16:20

